



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chanson

Question écrite n° 4516

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la situation actuelle de la chanson française. Certes, M. le ministre vient d'annoncer, à l'occasion des Francofolies 93 de La Rochelle, l'instauration, une fois encore, d'une semaine de la chanson française. Cette discipline, qui devrait être considérée comme un art majeur, n'est que par trop délaissée et elle mérite mieux qu'une reconnaissance ponctuelle et formelle. Il lui demande quelles actions concrètes il compte mener pour faire en sorte que les auteurs-compositeurs interprètes de la chanson française ne soient plus les parents pauvres de la culture et quelles dispositions il compte prendre auprès des diffuseurs pour que la chanson française résiste à la déferlante anglo-saxonne.

Texte de la réponse

Les mesures de soutien à la chanson française annoncées par le ministre de la culture et de la francophonie, le 17 juillet, aux Francofolies de La Rochelle, ne se limitent pas à l'annonce d'une semaine de la chanson française. Pour essentielle qu'elle soit, cette opération s'inscrit dans un dispositif plus vaste qui comprend notamment : le soutien à la production indépendante de disques au travers de la création conjointe entre l'Etat et les sociétés civiles, d'un fonds de garantie financière, mobilisé auprès de l'IFCIC ; et la recherche en cours, conjointement avec le conseil supérieur de l'audiovisuel, d'un accord entre professionnels et pouvoirs publics. Le ministre a rappelé la nécessité pour le CSA de renforcer son contrôle, notamment en termes de diffusion de jeunes talents mais aussi d'ouvrir de nouveaux espaces à la diffusion de la création, notamment par l'autorisation de radios musicales universitaires sur le modèle des « collèges radios » américaines. En échange, il est indispensable que les professionnels adoptent des mesures concrètes pour concourir à une meilleure distribution de détail des disques : le fait que 50 p. 100 des disques soient distribués par les grandes surfaces pour 15 p. 100 au plus des titres, constitue un obstacle majeur pour la diffusion de la chanson française. Enfin les mesures de soutien au spectacle vivant, déjà amorcées (notamment par le soutien de nombreux festivals, l'équipement de deux cents salles de spectacles, et l'activité des sociétés civiles et du fonds de soutien aux variétés) sont confortées : à cet égard, le doublement de la taxe parafiscale alimentant le fonds de solidarité aux producteurs de spectacles victimes de sinistres conjoncturels, de lancer un programme d'aide au développement de carrière d'artistes, enfin d'amorcer, aux côtés du ministère, un dispositif d'aide aux lieux musicaux. La semaine de la chanson française se traduira quant à elle par des actions de promotion de la chanson française, sur les grands médias, à travers la grande distribution, mais aussi sur les médias locaux, dans les salles de spectacles, dans les lycées et universités, et sans doute à l'étranger. Elle permettra d'illustrer, sur le terrain, les résultats positifs d'une meilleure synergie entre les acteurs, dépassant les oppositions stériles si fréquentes.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4516

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 août 1993, page 2284

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3550